

L'ADOPTION
DES
PREDESTINEZ,

O U

SERMON sur les paroles de Saint
Paul, dans son Epitre aux
Ephesiens, Chap. 1.
vers. 5.

L' A D O P T I O N

D E S

PREDESTINEZ,

Où S E R M O N sur ces paroles de
 Saint Paul, dans son Epître
 aux Ephesiens, Chap. 1.
 vers. 5.

*Nous ayant predestinez pour nous adopter à
 soi par J E S U S - C H R I S T.*



E S F R E R E S,

IL y a deux sentimens generaux qui par-
 tagent le goût des hommes sur le sujet
 des Predications. Car les uns sont pour les
 mysteres ; & les autres pour la morale. Les
 premiers voudroient par tout de grandes
 doctrines, de profonde Theologie, de
 savantes & curieuses recherches, des explica-
 tions de passages difficiles, & chaque perio-
 de, pour être à leur gré, devoit donner lieu

à s'écrier, *ô profondeur*. Les seconds plus amoureux de la vertu que de la science, ne cherchent dans les Sermons que des moralitez pour la conduite du Chretien. Ils voudroient par tout des leçons de pieté, des regles de bien vivre, des conseils, ou des preceptes pour la direction de la conscience, des exhortations, ou des reprehensions puissantes, chaque discours qu'on leur tient devoit pour leur plaire, porter sur son front *la sainteté à l'Eternel*. Mais il est certain que le plus juste & le plus raisonnable sentiment est que ces deux choses doivent être jointes ensemble dans les Predications, pour être capables de produire leur effet. Il faut que les mysteres & la morale y trouvent également leur place, pour persuader l'esprit & pour toucher les affections. Car l'homme ayant deux facultez essentielles, l'entendement, dont le propre est de connoître, & la volonté, dont le propre est d'aimer, il faut si l'on veut gagner son esprit, le prendre par l'un & par l'autre de ces deux anses. Il faut donner de la connoissance à son entendement, pour donner ensuite de l'amour à sa volonté; lui faire voir par consequent la verité des dogmes, pour lui faire embrasser la sainteté des preceptes. L'exhorter sans l'instruire, c'est vouloir, ce semble, ou le surprendre, ou le forcer; si bien que si l'on pretend le mener de cette maniere, il ne manquera pas, ou de se denier, ou d'opposer de la resistance. L'instrui-

re

re aussi sans l'exhorter , c'est le laisser jouir paisiblement de la securité de sa conscience, comme qui prêcheroit à un homme qui dort, sans le piquer, ou le tirer, ou crier fortement à ses oreilles pour le reveiller. Il faut que les matieres de Theologie & celles de la pieté s'accompagnent dans les predications de l'Évangile ; que les mysteres y ouvrent la porte à la morale, & que la morale y marche toujours à la suite des mysteres ; que les uns éclairent, & que l'autre échauffe les cœurs pour les vivifier ; ou pour mieux dire, il faut que ces deux choses soient mêlées & tellement confonduës, qu'elles s'y rencontrent par tout. Car comme les pierres precieuses qui étoient dans le pectoral du Souverain Sacrificateur étoient bien distinctes en elles-mêmes, & arrangées dans un ordre qui les discernoit, mais néanmoins elles faisoient toutes ensemble une lumiere commune, où elles confondoient leurs feux & leur éclat ; aussi dans les Predications des Ministres de J E S U S - C H R I S T, les matieres qui y entrent, quoique differentes & disposées dans un ordre qui les distingue, doivent néanmoins former une lumiere, où la verité des doctrines se confonde si bien avec la sainteté des vertus, que la vuë en soit frappée en même tems, & qu'elle y trouve dans un même point la clarté de l'Urim & du Tummin ; c'est-à-dire, la splendeur des enseignemens, avec l'integrité des

bonnes regles. Et comme l'éclair & le tonnerre s'accompagnent de telle sorte, qu'on ne sçait lequel des deux marche devant, ou après, les yeux donnant le pas à l'éclair, & la raison au contraire l'assignant au tonnerre selon le sentiment de plusieurs; il en doit être de même des doctrines & des moralitez dans les Predications, elles y doivent être tellement placées, qu'on ne sache à laquelle de ces deux choses donner son attention; qu'on les remarque presque en même tems, & qu'en un même moment, s'il est possible, l'œil y soit frappé de l'éclair de l'une, & l'oreille du tonnerre & du bruit de l'autre.

C'est ce saint & heureux mélange, que vous voyez admirablement dans nôtre Saint Paul, le modele parfait du vrai Predicateur Evangelique; il enseignoit & il sanctifioit en même tems. A peine avoit-il touché aux mysteres, qu'il venoit à la pieté; à peine avoit-il touché à la pieté, qu'il revenoit aux mysteres: & continuant toujours dans cette methode, il faisoit des Chretiens accomplis, les rendant également & savans & gens de bien. On en voit particulièrement la preuve dans cet endroit de son Epitre aux Ephesiens, où nous en sommes maintenant. Car il y traite de l'élection éternelle, l'un des plus grands & des plus profonds mysteres de la Religion. Mais il n'en a pas plutôt entamé le discours, qu'il l'applique à la sainteté.

teté. Dieu, disoit-il, dans le verset precedent, nous a élus devant la fondation du monde; voilà la doctrine & le point de Theologie: afin, dit-il ensuite, que nous fusions saints & irreprehensibles devant lui en charité: voilà la bonne & chretienne morale en même tems. Et de cette morale le voici maintenant qui rentre dans le mystere en nôtre texte; nous ayant, dit-il, predestinez pour nous adopter à soi par JESUS-CHRIST. Suivons les pas de ce Saint Apôtre, dont toutes les demarches étoient conduites & réglées par l'Esprit de Dieu. Reprenons avec lui le sujet de cette haute & admirable élection, qui est la source & l'origine de toutes les graces salutaires, & sans repeter ce que nous avons déjà representé sur cette admirable matiere, tâchons de l'envisager aujourd'hui d'un autre biais. Pour cet effet attachons nous à nôtre texte, qui nous la propose sous un nom nouveau, & qui nous fait regarder sa fin. Ce nom nouveau qui nous en donne une idée particuliere, c'est celui de Predestination: cette fin où elle se rapporte, c'est l'Adoption par J. CHRIST. Dieu, dit Saint Paul, *nous a predestinez pour nous adopter à soi par J. CHRIST.* Ce seront donc ces deux grandes graces du ciel, la Predestination divine, & l'Adoption chretienne qui feront les deux points de nôtre action. Et Dieu l'auteur de l'une & de l'autre nous fasse la grace de vous les expli-

quer à sa gloire & à vôtre salut, par les lumieres de son Esprit, & selon la regle infaillible de sa parole.

Le mot de Predestination est un terme particulier à l'Écriture, & qui doit sinon absolument sa naissance, au moins sa vogue & son credit aux Auteurs Sacrez : car il ne se trouve qu'une seule fois dans les Écrivains du Paganisme; encore est-ce dans un sens tout différent, & qui n'a rien de commun avec celui qu'on lui donne dans l'Église & dans le monde. C'est le Nouveau Testament qui le premier l'a mis en usage, & encore dans le Nouveau Testament, il ne se rencontre que dans les écrits de nôtre divin Saint Paul; si bien que ce grand Apôtre est proprement le pere de ce mot, qui renferme un si important & si admirable mystere; & c'est de sa bouche qu'il a passé ensuite dans celle de toute l'Église, & de tout le monde. Ce terme signifie, destiner auparavant, parce qu'avant tous les siècles, avant que les cieux fussent compassez, & que les montagnes fussent assises, comme parle Salomon, Dieu dans son Conseil éternel avoit ordonné de toutes choses; il avoit réglé leur destin, dans le secret de son infinie sagesse; il les avoit destinées à leurs fins, & avoit arrêté en lui-même tout ce qui leur arriveroit dans l'ordre & dans la suite des siècles. Car c'est une maxime generale, que tout ce qui se fait dans le tems, a été arrêté

té

té de Dieu avant tous les tems; puis qu'il est certain que Dieu de toute éternité a prévu toutes choses, & que les ayant prévuës, il est d'une necessité infaillible & inevitable qu'elles arrivent : autrement sa prevoyance seroit trompée, & sa science seroit sujette à l'erreur; ce qui ne se peut penser sans impieté, & prononcer sans blasphème.

A le prendre dans cette signification generale, le mot de predestiner se peut rapporter universellement à toutes choses, parce qu'il n'arrive rien aux creatures, où elles n'ayent été predestinées par quelque ordre de la souveraine & éternelle Providence. En effet dans l'usage vulgaire, & dans le langage du peuple le terme de Predestination s'employe à toute heure de cette maniere. C'est ainsi que quand il nous arrive quelque notable accident, quand quelque ruine inopinée vient accabler nos maisons, quand quelque maladie imprevuë vient attaquer & affliger nos personnes, quand quelque perte surprenante vient incommoder nos affaires, quand quelque obstacle non attendu vient traverser nos desseins & nos esperances, nous disons ordinairement que nous étions predestinez à cela, & nous tâchons de nous consoler par la pensée de cet inevitable destin, que ni les lumieres de nôtre sagesse, ni les soins de nôtre vigilance, ni l'adresse & l'industrie de nôtre prudence, ni tous les efforts de nôtre pouvoir ne sont point
capa-

capables d'empêcher. C'est ainsi encore que quand on voit arriver quelque chose contre les apparences humaines, quand un mariage s'accomplit entre des personnes, ou de pais éloignez, ou de fortunes differentes, ou d'esprit & d'inclinations contraires, & malgré tous les empêchemens & les obstacles qui sembloient invincibles & insurmontables; quand on se sauve d'un peril aparemment inevitable, & où on devoit perir, comme celui qui étant exposé dans une Ile deserte & abandonnée, se mit sur la mer dans le coffre d'un mort qu'on y avoit enterré depuis peu, & dans cette miserable barque faite de trois ais mal cloüez ensemble, se hazarda si heureusement sur les flots de l'Ocean qu'il y évita le naufrage, & de la bierre d'un mort se fit un navire qui lui sauva la vie : en ces rencontres, disje, merveilleuses & étonnantes, vous avez accoutumé de vous écrier, il le faut avoüer, il faut croire necessairement une Predestination, parce que la force du Decret de Dieu paroît trop visiblement dans ces evenemens singuliers & remarquables.

Cependant, Mes Freres, ce n'est pas là proprement ce qu'on appelle la Predestination, & la prendre en un sens aussi general c'est la confondre avec la Providence de Dieu, à laquelle appartient l'ordonnance & la conduite des choses du monde, la direction des evenemens, l'administration des affaires, le succès des entreprises, la bonne ou la mauvaise

vaise destinée des creatures. Il est vrai que la Predestination est une branche & une partie de la Providence, mais avec cette difference néanmoins, que la Providence a pour objet toutes les creatures, toutes les parties du monde, toutes les choses de l'Univers qui sont soumises à ses ordres & à ses arrêts. Au lieu que la Predestination ne regarde que les creatures raisonnables, & encore en ce qui touche seulement leur salut. Pour donc définir précisément la Predestination, & vous en faire connoître exactement la nature, nous disons que c'est un Decret de Dieu, par lequel, avant tous les siècles, il a arrêté en lui-même d'élire quelques-uns des hommes, pour les rendre participans de sa grace & de sa gloire, & les amener au salut, & de laisser les autres dans leur corruption & dans leur misere, si bien que la Predestination a deux parties, l'élection des uns & la reprobation des autres. C'est à l'égard de la premiere que Saint Paul la considere maintenant dans nôtre texte, *Dieu nous a predestinez*, dit-il, *pour nous adopter à soi par JESUS-CHRIST*, où vous voyez que par ces Predestinez il n'entend que les Elus, ceux que Dieu a choisis par un amour absolument gratuit, ceux qu'il a regardez des yeux de sa bienveillance & de sa faveur.

Si cela est, direz-vous, la Predestination, & l'Electio ne seront donc qu'une même chose; & cependant voici Saint Paul, qui nous

nous en parle comme si elles étoient différentes. Car il avoit dit dans le verset précédent, que Dieu nous a élus devant la fondation du monde, & maintenant dans notre texte il ajoûte, *nous ayant predestinez*. Il nous a élus nous ayant predestinez, ou l'élection & la Predestination ne sont qu'un, & en ce cas St. Paul useroit d'une vaine redite, indigne de son admirable sagesse, comme s'il disoit, Dieu nous a élus, nous ayant élus; ou ce sont deux, & en ce cas on demande quelle en est la différence. Plusieurs ont tâché de la trouver, & en ont allegué de plus d'une sorte: mais à dire le vrai, ils ont plutôt suivi leur imagination & leur fantaisie, que le patron des saines paroles, qui est l'Écriture Sainte. Car les uns ont dit que la Predestination est plus generale que l'élection, parce que celle-ci ne contient que le Decret de sauver, au lieu que l'autre, dit-on, comprend dans son étendue tant le Decret de sauver, que celui de damner; de sauver les uns & de damner les autres; de faire des vaisseaux de misericorde preparez à la gloire, & des vaisseaux d'ire preparez à la perdition éternelle. D'où vient qu'on pose une Predestination à la vie, & une Predestination à la mort. Et j'avoüe que les Theologiens modernes parlent ainsi, & même aussi quelquefois les anciens, bien que ce soit beaucoup plus rarement. Mais jamais dans l'Écriture on ne trouvera de Predestination

à la mort. Le terme de predestiner s'y prend toujours en bonne part, pour élire & destiner au salut: *Ceux que Dieu a preconus*, Chap. 8. dit Saint Paul aux Romains, *il les a pre-* v. 28. *destinez à être rendus conformes à l'image de son Fils.* Parlant à nos Ephesiens il leur dira ci-après, *que nous sommes faits l'heritage de Dieu, ayant été predestinez suivant le propos arrêté de celui qui accomplit toutes choses avec efficace; & dans nôtre texte, il nous a predestinez pour nous adopter à soi par JESUS-CHRIST.* Ce sont les trois seuls passages où se trouve le mot de predestiner: & dans ces trois divers lieux vous voyez qu'il n'est employé qu'en bien, pour désigner le bienheureux triage que Dieu a fait des Elus dans son Conseil éternel.

D'autres donc veulent qu'il y ait de la différence entre l'élection & la predestination, en ce que celle-là regarde la fin, c'est-à-dire, la vie & la félicité éternelle qui se possède dans le ciel; au lieu que celle-ci regarde les moyens pour y parvenir, qui sont la foi, les bonnes œuvres & la persévérance en la piété: de sorte que selon eux l'élection est le Decret de donner la gloire, & la Predestination est le Decret de donner la grace, qui est la voye & le chemin à la gloire. Mais cela se dit encore, & s'avance par une pure fantaisie, sans fondement: car l'Écriture ne rapporte pas moins l'élection à la grace, qu'à la gloire; & même il est certain que c'est proprement à la grace qu'elle

le

le se refere comme à son premier but, selon les Auteurs Sacrez. *Je vous ai élus*, disoit JESUS-CHRIST à ses Disciples, *afin que vous portiez du fruit*. Il ne dit pas afin que vous soyez sauvez; mais afin que vous portiez des fruits de justice, & que par ces bons fruits vous parveniez au salut. Il nous a élus, disoit ci-devant St. Paul, afin que nous soyions saints & irreprehensibles; non afin que nous soyions glorifiez: mais afin que nous soyions gens de bien, & que par là ensuite nous arrivions à la gloire. C'est donc abuser de son tems & de son esprit, que de chercher des differences entre l'élection & la Predestination. Ce n'est qu'une seule & une même faveur. Ce n'est qu'un seul & un même Decret, par lequel Dieu dans le Conseil de son amour a choisi ceux qu'il veut amener à sa communion bienheureuse. Pourquoi donc, dites-vous, Saint Paul en fait-il à deux fois? Pourquoi, dit-il, que Dieu nous a élus nous ayant predestinez, comme si c'étoient deux graces diverses? C'est, Mes Freres, que l'élection de Dieu qui est simple & une en elle-même, se doit considérer en deux égards differens, qui doivent être soigneusement distinguez. Car ou elle est élection en CHRIST, ou élection à CHRIST. Et ceci n'est pas une imagination, comme les precedentes, dont nous venons de parler. C'est l'Ecriture même qui nous fournit cette distinction. C'est l'Ange
de

de la grace, & le Docteur des nations qui nous l'enseigne dans cet endroit même de son Epitre aux Ephesiens : car dans les paroles immediatement precedentes il avoit dit, que *Dieu nous a élus en CHRIST*; voilà l'élection en *CHRIST* en termes formels: & dans nôtre texte il ajoûte, qu'il nous a predestinez pour nous adopter à foi par J. C. où il nous oblige ensuite à remarquer & à reconnoître une élection à *CHRIST*. Car c'est, Mes Freres, que J. C. se doit considerer ou comme le fondement, ou comme le but de l'élection: comme le fondement, parce qu'elle est apuyée sur lui; comme le but, parce qu'elle tend à nous amener à lui: l'une & l'autre de ces deux choses étans d'une necessité absolüe pour nôtre salut. D'un côté il falloit que Dieu nous élût en *CHRIST*, parce que sans ce divin *JESUS*, sa justice, qui lui est essentielle, & dont il n'auroit pu abandonner les droits & les interêts sans se renier soi-même, ne lui auroit jamais permis de nous choisir pour nous communiquer son salut. Sans ce Redempteur il nous auroit laissez dans le borbier où nous étions tombez; nous aurions été éternellement exposez à tous les traits de sa colere & de sa vengeance; il falloit donc qu'il nous élut en *CHRIST*: mais il n'étoit pas moins necessaire qu'il nous élut à *CHRIST*, pour nous unir à lui par la foi, la produisant lui-même en nous, parce qu'autrement l'amour qu'il nous auroit

porté en CHRIST nous auroit été inutile, si ensuite il ne nous eût mis dans la communion de son Fils, par une vertu particuliere de son Esprit, en nous attirant efficacement à ce bienheureux Sauveur, pour nous appliquer son merite, & nous revêtir de sa justice. Car de nous mêmes nous n'eussions jamais pu aller à lui, comme il nous en assure si expressement par cette maxime formel-

Jean 6.1c, Nul ne vient à moi, si mon Pere ne le tire. Posé que Dieu se fût contenté de nous élire en CHRIST, & à cause de CHRIST, sans faire davantage, n'est-il pas vrai que cette grace ne nous auroit servi de rien? puisque nous n'aurions jamais pu de nous-mêmes nous porter vers ce CHRIST de Dieu, pour nous mettre en possession de ses benefices, si en consequence de ce premier acte de son amour il ne nous eut élus à lui, pour nous tirer & nous attirer par la force insurmontable de sa grace, à ce Fils bienaimé; sans la communion duquel nous n'aurions pu être rendus participans du salut. Car hors de lui il n'y a que mort & damnation éternelle.

Les ennemis de la grace efficace reconnoissent bien l'élection en CHRIST, parce qu'ils avoient que Dieu n'a résolu de nous sauver, qu'à cause du merite de JESUS, qui lui a donné lieu de se reconcilier avec nous. Mais ils meconnoissent l'élection à CHRIST, parce qu'ils ne veulent point que Dieu deploye d'efficace particuliere, pour

pour amener les hommes à ce Fils de la dilection ; chacun , selon eux , s'y avançant de lui-même , s'il veut , par ses propres forces , sans une operation singuliere de la grace qui subviene à son incapacité naturelle. Mais pour être orthodoxe en cette importante matiere , il faut poser également l'une & l'autre de ces deux choses. Une élection en CHRIST, pour reconnoître que Dieu ne nous a aimez qu'en consideration de son Fils en qui seul il prend tout son bonplaisir ; & une élection à CHRIST, pour avoüer que nous n'avons de part à ce Fils , que par une grace particuliere de son Pere , qui nous mène à lui , nous attache à lui , & nous fait devenir un avec lui. C'est ce que temoignent ces paroles si remarquables du Sauveur du monde au dix-septième de Saint Jean , où parlant de ses Disciples , il dit à son Pere , *Ils étoient tiens , & tu me les as donnez*. Considerez bien ces termes , voyez comme J. CHRIST y distingue deux choses. *Ils étoient tiens* , c'est là un article à part , & *tu me les as donnez* , c'en est un autre. Ils étoient premierement à toi , & puis tu me les as donnez pour être à moi. Et comment étoient-ils à Dieu ? par l'élection en CHRIST, selon laquelle le Pere celeste les avoit triez & choisis , pour être effectivement à lui d'une façon toute particuliere. Et comment les avoit-il donnez à son Fils ? par l'élection à CHRIST, selon laquelle il les appelle

fortement & efficacement en leur tems, pour les attacher à ce Fils unique, & les rendre membres de son sacré corps. Car il y a un tems où les hommes sont à Dieu, & ne sont point encore à J E S U S-C H R I S T, comme on le voit bien clairement par l'exemple de Saint Paul. Pendant qu'il ravageoit & qu'il desoloit l'Eglise il étoit à Dieu; car dès lors il étoit écrit dans son livre de vie, il appartenoit à son élection éternelle; il étoit du nombre de ceux qui étoient choisis pour être des vaisseaux de miséricorde & de gracc: mais il n'étoit pas encore à C H R I S T; car au contraire il blasphemoit le nom de ce saint & adorable J E S U S, il le persécutoit cruellement en ses membres; c'étoit le plus grand & le plus furieux ennemi de son Evangile. Puis donc qu'être à Dieu, & être à J E S U S-C H R I S T sont deux choses distinctes, il faut aussi distinguer deux parties dans l'élection, dont l'une fait que les hommes sont à Dieu; *ils étoient tiens*; & l'autre les donne à C H R I S T pour les incorporer à lui, chacun dans sa saison propre, par une vocation salutaire; *Et tu me les as donnez*. Ce sont ces deux égards que l'Apôtre a voulu nous mettre devant les yeux, & nous enseigner en ce lieu de son Epître, en disant premièrement que Dieu nous a élus en C H R I S T, & puis qu'il nous a predestinez pour nous adopter à soi par J. C H R I S T: c'est-à-dire, pour nous donner à ce grand Sauveur,

&

& nous mettre chacun en nôtre tems, dans la communion de sa grace & de son Esprit, & dans la possession actuelle de ces avantages.

D'ailleurs, c'est avec beaucoup de sagesse que Saint Paul au mot d'élire, dont il s'étoit déjà servi sur ce sujet, a voulu ajoûter celui de predestiner, parce qu'il est beaucoup plus exprès, & qu'il nous represente bien mieux la nature de cette grande grace de Dieu. Car ce terme, comme nous l'avons remarqué, signifie destiner auparavant, destiner avant: & avant quoi? est-ce simplement avant le monde, avant la naissance des siècles, avant tous les tems, de toute éternité? C'est ce que l'Apôtre avoit déjà dit, que Dieu nous a élus devant la fondation du monde. Il veut donc signifier quelque autre chose par ce *præ*, predestiner, cet avant, cet auparavant qu'il emploie ici. C'est, Mes Freres, que Dieu avant toute consideration qu'il ait pu faire de nos œuvres, de nôtre foi, de nos qualitez, avant tout motif, toute condition, toute vuë de nos bonnes & louables dispositions, nous a élus par un effet de sa misericorde & de son amour: c'est ce que St. Paul montre si visiblement par l'exemple si celebre de Jacob & d'Esau, qu'il faut s'aveugler volontairement pour ne demeurer pas entierement convaincu de ces veritez. C'est ce qui paroît encore si manifestement par l'exemple des petits enfans qui meurent dès

Rom. 11:
33.

les premières années, ou dès les premiers jours de leur vie, avant l'usage de la raison. Car dans cet état d'infirmité où l'homme n'est encore qu'un essai & un simple crayon de l'homme, les enfans ne sont capables, ni de foi, ni de bonnes œuvres. Ils naissent, ils vivent, ils meurent sans aucune lumière, sans aucun rayon, sans aucune étincelle de piété, dont l'âge & la nature les rendent entièrement incapables. Aussi je vous prie que deviendrait cette exclamation si haute, si puissante, si vehemente de l'Apôtre, si la consideration, ou la prevision de nos œuvres avoit lieu dans le Decret de l'élection divine? O profondeur des richesses de la connoissance & de la sapsience de Dieu, que ses jugemens sont incomprehensibles & ses voyes impossibles à trouver! N'est-ce pas la maniere ordinaire des hommes? N'est-ce pas ainsi que les hommes s'y prennent tous les jours dans leurs élections. Car ils choisissent toujours les choses parce qu'ils les croient bonnes, ou qu'ils prevoyent qu'elles le pourront devenir. Et quand on a besoin d'un serviteur, ou d'un Officier, on choisit toujours, si l'on peut, celui qu'on juge avoir de meilleures qualitez, & qu'on estime plus propre à nous contenter: mais en ceci les voyes de Dieu ne sont point nos voyes; & c'est ce qui fait l'étonnement de l'Apôtre en considerant que Dieu choisit des gens, en qui il ne voit rien de recommandable par dessus
les

les autres : rien qui ne les rende dignes de son aversion & de son horreur. Non certes il n'élit pas les hommes , parce qu'ils sont bons, mais parce qu'il a dessein de les rendre tels ; & il ne prevoit en eux aucun bien que celui qu'il y veut mettre par sa grace. Dieu nous a élus, disoit ci-devant Saint Paul, afin que nous fussions saints ; non parce que nous étions saints , ou qu'il prevoit que nous le serions , mais afin que nous le fussions : si bien que nôtre sainteté n'est pas la cause ni la condition de l'élection , mais c'en est au contraire l'effet, le fruit & la suite. *Ce n'est donc ni du voulant, ni du cou-* Rom. 9: 16.
rant, mais purement de Dieu qui fait mi-
sericorde. Et c'est là-dessus que nous devons nous écrier avec le Sauveur, *Je te rends* Luc. 10: 21.
graces, ô Pere Createur du ciel & de la ter-
re, de ce que tu as caché ces choses aux sages
& aux entendus, & les a revelées aux petits
enfans ; il est ainsi Pere ; pourquoi ? est-ce
parce qu'il a prévu qu'ils croiroient, ou qu'ils
vivroient saintement, ou qu'ils useroient
bien des forces de leur franc arbitre, ou
qu'ils menageroient soigneusement ses dons
& ses graces ? Non , mais il est ainsi Pere ,
parce que tel a été son bonplaisir. Voilà la
seule cause qu'il en faut chercher, le bon-
plaisir, la bonne volonté du Pere celeste qui
l'a ainsi voulu , par un simple mouvement
de son inclination libre & franche envers
quelques-uns. *Ne dis point en ton cœur ,*

Deus. 9:
4. &
suiv.

representoit autrefois Moïse aux Israélites parlant des Cananéens, ne dis point en ton cœur quand tu les auras deboutez, c'est à cause de ma justice que Dieu m'a fait entrer en ce bon país pour le posséder, car c'est à cause de la mechanceté de ces nations-là que Dieu les va dechasser de devant toi. Ce n'est point pour la droiture & la justice de ton cœur, que tu entres en leur país pour le posséder; c'est pour la mechanceté de ces nations-là que l'Eternel ton Dieu les va chasser de devant toi, & afin de ratifier la parole que l'Eternel a jurée à vos peres Abraham, Isaac & Jacob. Sache donc que ce n'est point pour ta justice que l'Eternel te donne ce bon país-ici pour le posséder, car tu es un peuple de

Deus. 7:
7.

cou roide. Ce n'est pas non plus que vous fussiez en plus grand nombre que tous les autres peuples, dit-il encore au même livre, que l'Eternel vous a aimez & vous a choisis; car vous étiez en plus petit nombre que tous les autres peuples. Mais c'est parce que Dieu vous aime, & qu'il garde le serment qu'il a fait à vos peres, que l'Eternel t'a retiré par main forte, & t'a racheté de la maison de servitude, & de la main de Pharaon Roi d'Epypte. Cet exemple pris de l'ancien Israël est d'autant plus à-propos, qu'il nous mene insensiblement à cette merveilleuse Adoption que Saint Paul nous propose dans la seconde partie de nôtre texte, pour le but de la Predestination éternelle, nous
ayant,

ayant, dit-il, predestinez pour nous adopter à soi par JESUS-CHRIST. Car ce fut là proprement le benefice qui revint aux Israélites du choix obligeant que Dieu fit de leur nation, c'est qu'il les adopta pour être ses enfans, & composer une famille sainte & glorieuse dont il se declaroit le pere. C'est pourquoi il apelloit ordinairement ce peuple son fils, & lui donnoit un titre si avantageux & si illustre. Ainsi, a dit l'Eternel, Israël est mon fils premier-né; & vous êtes, leur disoit Moïse, vous êtes les enfans de l'Eternel vôtre Dieu. D'où vient que nôtre Apôtre au neuvième des Romains dit, qu'à eux appartenoit l'adoption, & l'alliance, & les promesses. De même Dieu nous a predestinez à soi, afin que nous fussions effectivement ses enfans.

Mais c'est ici une Adoption bien différente de celle des Israélites, bien plus précieuse, & bien plus excellente. Car celle-là n'étoit que pour un tems: mais celle-ci est éternelle. De celle-là ils sont honteusement dechus, & ces misérables enfans du Royaume ont enfin été chassés dehors: mais de celle-ci on ne dechet jamais, & quiconque est une fois enfant de Dieu dans la nouvelle alliance de la grace, ne perd jamais cet avantage, & n'est point sujet à se voir desheriter. Celle-là n'aqueroit aux Israélites qu'un patrimoine de poudre & de terre, ou tout au plus du lait & du miel dans le pais

de Canaan. Mais celle-ci donne le ciel, où l'on peut dire qu'il coule des fleuves entiers, & des rivières éternelles de lait & de miel, puis qu'on s'y baigne sans cesse dans des douceurs & dans des délices infinies & incompréhensibles. Enfin par l'Adoption légale les Israélites n'étoient qu'enfans selon la chair, entant qu'ils étoient sortis des reins d'Abraham, comme les enfans que ce Patriarche eut de Keturah; mais par l'Adoption évangélique, nous sommes les enfans selon l'esprit, selon la promesse, comme Isaac, à qui par conséquent appartient la vraie bénédiction paternelle, & l'héritage céleste. On vous parle souvent de ce grand avantage d'être enfans de Dieu, & c'est pourquoi nous ne nous y étendrons pas. Mais l'Apôtre nous marque ici particulièrement le moyen par lequel nous devenons enfans de Dieu, & entrons dans cette condition bienheureuse. C'est l'Adoption; aussi est-ce précisément à ce moyen que nous nous attachons ici, pour nous tenir à la pensée de St. Paul, & ne point sortir du sujet qu'il avoit en vuë.

Il nous représente nôtre bonheur sous l'image de ce qui se pratiquoit de son tems parmi tous les peuples de la terre. Car alors il y avoit de deux sortes d'enfans; les naturels, & les adoptifs que l'on recevoit dans sa maison, & que l'on entoit dans sa famille quand on n'avoit point d'enfans; pour
su-

supléer à ce deffaut : tellement qu'ils y tenoient le même rang que s'ils avoient été engendrez de la propre substance de ceux qui leur faisoient cette grace, entrans dans tous les droits & toutes les prerogatives que la nature & la naissance nous donnent. Mais il y a bien de la différence entre les motifs de nôtre adoption, & les raisons que vous voyez qui engageoient un homme à appeler les enfans d'autrui à sa succession. Car le Pere celeste n'étoit point sans enfans, puis qu'il en avoit un de toute éternité, qu'il a engendré dès le commencement de ses voyes, avant qu'il fit aucune de ses œuvres, avant que les montagnes fussent assises, & que les côteaux fussent fondez. Encore ce qui doit être particulièrement remarqué ; c'est que ce Fils éternel n'étoit ni meprisable, ni haïssable. Car c'étoit une des causes pour lesquelles il étoit permis autrefois à ceux-même qui avoient des enfans, mais vicieux & imparfaits, d'en adopter d'autres, pour reparer en quelque sorte leur malheur par cette espece d'échange. Et ce fut de cette maniere que le grand Scipion parmi les Romains ayant un fils né avec des infirmités, qui ne lui en laissoient rien esperer, adopta celui du fameux & illustre Paul Æmile, qui en effet porta dans sa Maison une gloire digne d'elle & de sa grandeur. Mais ici c'est tout le contraire ; car le Fils de Dieu étoit un Fils admirable, l'image naïve de son Pe-

re,

Pere, la resplendeur de sa gloire, sa parole, & sa sagesse. Il avoit toutes les vertus & les perfections imaginables ; nous au contraire nous étions des objets difformes & monstrueux, de misérables pecheurs chargez de crimes, & remplis de toute sorte de vices. Et cependant Dieu, par une grace que l'on ne sauroit jamais assez admirer, n'a pas laissé de nous vouloir adopter pour nous rendre heritiers de tous ses biens. Si nous sommes enfans, dit nôtre Apôtre dans son Epître aux Romains, nous sommes heritiers de Dieu. Par la qualité du pere jugez de la valeur du patrimoine, & de l'excellence des biens qu'il nous apporte. Ce sont non des biens terrestres, corruptibles, & perissables, comme ceux que l'on possède dans le monde ; mais de spirituels, celestes & permanens à jamais : des richesses non comme celles qu'on voit ici bas qui s'envolent, & qui sont tous les jours la proye de l'injustice & de la violence ; mais qui sont au dessus de tous les changemens, & de tous les desordres qui arrivent sur la terre, que l'on possède sans trouble, sans inquietude, sans être exposé à les perdre. Pour tout dire en un mot, c'est cette vie immortelle & glorieuse, & comblée de felicité dont le Seigneur jouit dans le ciel ; c'est cet heritage incorruptible qui ne se peut contaminer ni flétrir, dont parle St. Pierre, que J. C. nous a préparé devant la fondation du monde, & dont il a déjà pris possession en nôtre nom.

Mais

Mais aussi y a-t-il bien de la différence entre l'Adoption humaine & la divine. Car en donnant son nom & son bien à un homme, on ne peut pas changer ses inclinations & ses sentimens, & souvent bien loin de trouver de la consolation dans son choix, que l'on n'y rencontre que matière de chagrin & d'ennui. Il loge souvent une vipère dans son sein qui le devore, & qui lui donne enfin la mort. Auguste, le plus clement & le meilleur Prince qui ait jamais gouverné l'Empire, adopta Tibère un des plus cruels & des plus horribles monstres qui aient jamais monté sur le trône. Mais Dieu en nous adoptant nous fait changer de nature ; car en même tems il nous regenere, il nous donne une nouvelle naissance. Il nous fait renaître par la vertu sanctifiante de son Esprit, qui nous transforme en hommes nouveaux, qui nous donne un nouveau cœur, de nouveaux sentimens, de nouvelles affections, & qui fait dire à chacun de nous je ne vis plus maintenant moi, mais CHRIST vit en moi. D'un Peager il fait un Apôtre, en Mathieu ; d'une debauchée une penitente, en la pecheresse ; d'un persecuteur un Evangeliste & un Martyr, en Saul ; d'un scelerat un Confesseur, en la personne du Brigand ; d'un pecheur un juste & un saint, en chacun de ceux qu'il insere dans sa famille. Car en nous adoptant il nous depouille de nous-mêmes, & nous rend participans de sa nature divine

ne

ne, par une regeneration admirable qui nous fait devenir des creatures toutes nouvelles. O bienheureuse, ô merveilleuse adoption ! Mes Freres, c'est une faveur qui nous doit ravir, & que nous ne saurions jamais assez estimer, qu'un Dieu ait voulu nous rendre ses enfans, & ses heritiés. Aussi Saint Jean n'y pouvoit penser sans un ravissement extraordinaire, & sans ressentir un saint transport qui le portoit à s'écrier, *Voyez quelle charité nous a donné le Pere, que nous soyons appellez enfans de Dieu.* Si un grand Roi vous adoptoit, vous prenoit pour ses enfans, & vous associoit à l'Empire, vous vous écrieriez, qui suis-je & quelle est la maison de mon pere, que tu m'ayes fait tant d'honneur ? je ne suis qu'un chien mort : bien loin d'être digne de ton adoption & de ta couronne, je ne merite pas d'être mis au rang du moindre de tes serviteurs : & le Roi des Rois, le Monarque du ciel & de la terre, devant qui les plus grands Princes du monde ne sont que de la cendre & de la poussiere, vous ayant élevez jusqu'à lui, n'admirez-vous point sa grace ? & ne direz-vous point avec David, qu'est-ce que de l'homme que tu le visites, & du fils de l'homme, que tu en prenes tant de soin ? tu l'as élevé au dessus des Anges, & l'as couronné de gloire & d'honneur : il est trop petit pour tant de bienfaits.

Aussi, Mes Freres, ne devons-nous point attribuer un si grand bien à nous-mêmes ;
il

il passe trop nôtre condition , il est trop élevé au dessus de nous , pour en chercher la cause & la raison dans nos personnes ; cet avantage inestimable doit avoir un autre motif ; & Saint Paul nous en avertit expressément dans nôtre texte , quand il dit que Dieu nous a predestinez pour nous adopter à soi par J E S U S - C H R I S T . C'est donc à lui , Mes Freres , que nous sommes redevables de cette incomparable faveur . Ce n'est donc point à nos vertus , ce n'est point à nos perfections & à nos merites que nous en devons donner la gloire ; c'est en J E S U S seul , en qui Dieu a daigné de nous regarder d'un œil favorable . Celui-ci , dit-il en son batême , & depuis en sa transfiguration , est mon Fils bienaimé , en qui j'ai pris mon bonplaisir . Comment ne prend-t-il son bonplaisir qu'en J E S U S - C H R I S T seul ? ne le prend-il point aussi dans ses Elus & dans ses Fideles , & n'apelle-t-il pas l'Eglise , *mon bonplaisir est en elle* ? Oui , Mes Freres , Dieu se plaît en ses saints , qui lui sont extrêmement pretieux ; il les aime infiniment , il les cherit même comme la prunelle de son œil , il les comble de ses graces en cette vie , il les couronne de toutes ses gloires en l'autre ; mais il ne prend plaisir en eux qu'à cause de son Fils , en qui il les considere , & sans ce Fils éternel qui devoit satisfaire pour nous à sa justice offensée , jamais il ne nous auroit gratifiez du moindre regard de
ses

ses yeux paternels & favorables. Il nous a donc adoptez par J. C. non par Adam, non par Moïse, mais par J. CHRIST.

Les hommes étoient bien enfans de Dieu en Adam, parce qu'il leur avoit donné par Adam l'être & la vie. Les Israélites étoient bien enfans de Dieu en Moïse, parce que Dieu leur avoit donné par Moïse cette Loi qui les adoptoit, & les mettoit dans son alliance. Mais l'Adoption dont parle ici nôtre Apôtre ne nous pouvoit venir ni par Adam, ni par Moïse; c'est-à-dire, ni par la nature, ni par la Loi. Car la nature étoit toute corrompuë depuis le peché d'Adam, & par conséquent incapable de nous rendre enfans de Dieu, & heritiers de son Royaume celeste. La Loi n'avoit que des maledictions contre les pecheurs, & par conséquent bien loin de nous ouvrir le chemin au ciel, elle nous le fermoit avec des barrières bien plus fortes & plus insurmontables, que celles qui étoient au tour de la montagne, où elle fut publiée; c'est pourquoi l'Apôtre aux Galates dit que l'heritage n'est point de la Loi. Nous ne pouvions donc être adoptez de cette Adoption admirable qui nous donne droit à l'heritage des Saints, & aux biens de l'éternité glorieuse, que par un autre Adam & par un autre Moïse: par ce second Adam qui venoit reformer la nature que le premier avoit corrompuë; par ce mystique Moïse, qui venoit apporter non la Loi, mais la gra-

ce,

ce, & abolir la malediction de la Loi, pour nous aquerir tous les bienfaits de la grace. C'est pourquoi Dieu dans sa Predestination éternelle, ne s'est proposé de nous adopter que par JESUS-CHRIST, en JESUS-CHRIST, & à cause de J. CHRIST. Par J. CHRIST, c'est-à-dire, par sa mediation & son entremise. En J. CHRIST, c'est-à-dire, en vertu de nôtre union avec lui. Et à cause de J. CHRIST, c'est-à-dire, en consideration de son merite, & de la satisfaction de sa croix.

J'ajoute de plus que l'Apôtre peut avoir regardé à l'usage & à la coutume des adoptions. Car autrefois quand un homme qui avoit un fils vouloit adopter un petit-fils, pour le faire heritier de ses biens, il faloit necessairement que le fils y consentît; comme étant interessé dans cette adoption, qui lui donnoit un coheritier, & lui associoit un étranger pour partager le patrimoine, & le posséder après lui. La loi y est formelle dans Justinien au titre des Adoptions. Dieu donc le Pere celeste ayant un Fils éternel, il est évident que pour nous adopter & nous rendre ses enfans, le consentement de son Fils y étoit requis. Et c'est pourquoi l'Écriture a tant de soin de nous le remarquer, quand elle introduit ce divin Fils disant à son Pere, lors qu'il entra dans le monde, *Me voici, je viens, ô Dieu, pour* Ps. 40.
faire ta volonté. Dieu donc nous a adop-

tez par J. CHRIST, par le consentement de son Fils unique, qui a lui-même souhaité de nous rendre ses coheritiers, & nous faire part de son bonheur & de sa gloire.

Mais en ceci reluit la merveille de ce consentement de CHRIST, qu'il l'a même signé de son propre sang; & qu'outre son agrément, il a voulu nous donner la vie, & mettre son ame en rançon pour nous. Car en cette rencontre, il ne pouroit y avoir d'enfans adoptifs, que par la mort du propre Fils de Dieu, qui s'est donné soi-même volontairement, pour nous obtenir ce grand avantage. Et c'est là ce qui temoigne l'ineffable charité de Dieu, de n'avoir point épargné son propre Fils, pour nous adopter; de l'avoir livré pour nous aquerir; de l'avoir en quelque sorte abandonné pour nous recueillir; de l'avoir depouillé pour nous revêtir; de l'avoir abaissé pour nous élever; de l'avoir couvert d'ignominie, pour nous couronner de gloire; de l'avoir exposé à une cruelle mort, pour nous donner l'immortalité & la vie. Car c'est ainsi que Dieu nous a adoptez par CHRIST: ce qui montre de quelle espece proprement est nôtre adoption, & en quel degré nous sommes enfans de Dieu: non au premier, mais au second: non immédiatement: mais mediatement par J. CHRIST. Car c'est justement comme quand un homme adoptoit un petit-fils par le consentement de son propre fils. J E S U S est

est le Fils immediat au premier degré. Pour nous, nous ne le sommes qu'au second, comme petit-fils de ce Perè d'éternité, en vertu de la communion qui nous est donnée avec le Fils essentiel, qui étoit avec Dieu avant tous les tems : & comme lors qu'un petit-fils étoit adopté, il devenoit & le frere & le fils en quelque sorte du fils naturel, puis qu'il étoit destiné à lui succeder, & à recueillir le patrimoine après lui. Aussi par nôtre adoption spirituelle nous devenons & les freres, & les enfans du Seigneur J E S U S, le propre Fils de Dieu qui est entre lui & nous. C'est pourquoi l'Escriture nous le représente, & comme le frere & comme le pere des fideles ; comme frere dans ces paroles du Pseaume, que l'Apôtre aux Hebreux lui applique, où il est introduit disant à Dieu, *J'annoncerai ton nom à mes freres* : Ps. 22. comme pere dans ce langage si remarquable qu'il tient : *Me voici moi & les enfans que Dieu m'a donnez*. *Esai. 8.* En quoi il fut parfaitement bien representé par Adam : car il étoit tout ensemble & le pere & le frere d'Eve sa femme, son frere, parce qu'ils avoient un même Dieu pour pere, & pour auteur de leur être ; son pere, parce qu'elle étoit sortie de lui, & qu'elle avoit été tirée de son propre corps. Ainsi le second Adam est & le frere & le pere de l'Eglise, son épouse, puis qu'elle est effectivement sortie de son côté percé en la croix, qu'elle est née

de la vertu de son sang, & engendrée par l'efficace vivifiante de son Esprit. Quand donc l'Apôtre dit que Dieu nous a adoptez par J. CHRIST, cela veut dire non seulement par son consentement, non seulement par sa mediation, mais de plus par l'Esprit de CHRIST, qui est proprement celui qui nous engendre à Dieu, pour être véritablement ses enfans. La nature & la qualité de ce divin CHRIST par qui s'est faite nôtre adoption, vous peut faire juger quelle est la grandeur du benefice qu'elle nous propose : car nous rendant freres de J. C., elle nous doit rendre ses coheritiers, pour entrer dans tous ses droits, & jouir des mêmes biens & des mêmes avantages. Si nous n'avions été adoptez qu'en Adam, nous n'aurions eu pour heritage que ce Paradis terrestre, qui lui fut donné pour y mener une vie agreable & delicieuse ici bas. Si nous n'avions été adoptez qu'en Moïse, nous n'aurions pu pretendre qu'à cet heritage de la terre de Canaan, qu'il promettoit aux observateurs de ses loix : mais étans adoptez en J. C. pour être ses coheritiers & ses freres, nous devons avoir pour heritage celui-là même que possède ce Fils bienaimé : le haut ciel où il est allé vivre, & regner dans une immortelle gloire, au milieu des Anges. Aussi disoit-il formellement à son Pere, comme on le voit au dix-septième de St. Jean; *Pere mon desir est touchant ceux que*

tu m'as donnez, que là où je suis, ils soient aussi avec moi, pour y contempler ma gloire. Et étant sur le point de s'élever dans le ciel, il disoit à ses Disciples, je monte à mon Pere, & à vôtre Pere, à mon Dieu & à vôtre Dieu, pour temoigner que le ciel étoit un patrimoine que les fideles auroient commun avec lui, & dont ils partageroient ensemble toutes les felicitez. D'où vient aussi l'assurance qu'il leur en donnoit par ces paroles, *Je m'en vai vous y pre-^{Jean}parer place.* Et ce sera ce merveilleux heritage^{14.} qu'il leur ouvrira un jour à tous pour les en mettre en possession, lors que le tems de leur derniere glorification étant arrivé, il leur dira publiquement à la face de tout l'Univers, Venez les benits de mon Pere, posséder en heritage le Royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde.

Admirons donc & benissons à jamais cette bienheureuse Adoption par J. C. à laquelle Dieu nous avoit élus & destinez devant tous les siecles, ne pensons jamais aux paroles de St. Paul, qui nous assurent que Dieu nous a predestinez pour nous adopter à soi par J. C., que nous n'éclations en actions de graces pour ces deux benefices inenarrables qui nous y sont representez, celui de nôtre Predestination, & celui de nôtre Adoption : que le premier nous oblige à reconnoître & à celebrer éternellement sa bonté, qui nous a traitez bien plus favorablement que les An-

ges. Car tous ceux de ces glorieux Esprits qui pecherent furent condamnez sans remission. Dieu dans le moment de leur chute leur ferma pour jamais la porte de sa miséricorde & de sa grace. O grace ineffable, que tu es digne de nos remerciemens & de nos louanges ! Tu pouvois nous perdre, ô Dieu, & tu nous as sauvez; tu pouvois nous abandonner dans nôtre misère, & tu nous en as retirez. Tu nous aurois fait beaucoup de faveur de nous laisser ramper sur la terre avec les serpens, & tu veux nous élever au plus haut des cieux avec ton propre Fils. Qu'est-ce qu'une bonté si ravissante demande de nous, si non un amour & une affection reciproque. Dieu nous a aimez, quoi que nous n'eussions rien que d'horrible & de haïssable, & l'aimerons-nous point lui qui est souverainement aimable, & digne d'une adoration éternelle ? Il nous a aimez sans y être induit par aucune chose, que par sa seule bonté; & ne l'aimerons-nous point lui que mille raisons nous obligent de considerer & de chercher ardemment ? L'excelence infinie de sa nature, la merveille inconcevable de ses vertus, la grandeur immense de ses bienfaits, la gloire & l'avantage inexprimable de ses promesses devant engager toutes les puissances de nos ames à son service.

Mais sur tout quelle doit être nôtre reconnoissance, quand nous venons à penser à quoi il nous a predestinez, à être ses enfans
par

par J. C. , ô Mes Freres, quel honneur, quel bonheur, quel avantage d'avoir pour pere le Roi des Rois, le Prince des hommes & des Anges, le maître & le Monarque de tout l'Univers? Jugez par là, je vous prie, de la qualité, du rang & de la condition des vrais fideles, puis qu'ils sont enfans de Dieu. Mondains vantez-vous, tant qu'il vous plaira, de la noblesse de votre sang, de la gloire de vos alliances, & de l'éclat de vos Maisons. Étalez vos titres & vos armoiries. Comptez même, si vous pouvez, dans votre race des Rois & des Empereurs. Les Fideles ont plus que tout cela, puis qu'ils ont Dieu pour pere, J. C. pour frere, les Anges pour officiers, & le ciel pour heritage. Car c'est ce que leur apporte cette adoption qui les rend enfans de Dieu. C'est pourquoi aussi l'Apôtre Saint Jaques veut que le frere qui est de basse condition se glorifie en sa hauteffe, en se considerant comme le fils de celui, devant qui les plus grands Rois s'humilient, & que les Anges du ciel adorent. C'est là sans contredit la veritable noblesse, plus illustre & plus glorieuse mille fois que celle du monde. Que ce monde vain & orgueilleux en juge comme il lui plaira, qu'il meprise les enfans de Dieu, qu'il les foule aux piez comme de la bouë, qu'il ne les regarde que comme de vils & de misrables esclaves qui ne meritent pas même de vivre, & qui sont déjà condamnez au dernier suplice;

si est-ce qu'ils sont sans comparaison plus considerables que ce qu'il estime le plus, & que Dieu les a destincz à vivre & à regner éternellement avec lui.

Mais, chers Freres, si l'Adoption de Dieu nous éleve beaucoup, aussi nous oblige-t-elle à beaucoup. Comme elle nous rend enfans de Dieu, aussi nous engage-t-elle à vivre en vrais enfans de Dieu. Si donc nous voulons repondre à la qualité qu'elle nous donne, si nous voulons nous en rendre dignes, il faut que nous nous proposons de mener une vie qui y soit conforme, afin de ne pas donner lieu à l'Éternel de faire contre nous cette plainte si amere, qu'il faisoit autrefois contre les Israëlites, *J'ai nourri des enfans & je les ai élevez, mais ils se sont rebellez contre moi. Le fils honore le pere, & le serviteur son Seigneur ; si donc je suis Pere où est l'honneur qui m'appartient ; & si je suis Seigneur, où est la crainte de moi ?* Et le respect, l'honneur, l'amour, la gratitude & l'obeïssance que nous devons au Pere celeste, doit aussi s'étendre sans contredit au Fils de Dieu, puis que c'est par son moyen & en sa consideration, & en suite de la communion que nous avons avec lui, qu'il nous communique tous ses biens, qu'il nous donne son heritage & son Royaume. On doit honorer le Fils, comme on honore le Pere. Anathème maranatha à celui qui n'aime point le Seigneur J E S U S, & ne lui rend pas le même culte

Esaïe 1.

Malachie.

culte, la même adoration, la même soumission, les mêmes hommages qu'il rend à son Pere, & qui ne s'attache point inviolablement à son service. Quelques efforts que l'on fasse pour remplir des devoirs si nécessaires, on demeure toujours beaucoup au dessous des obligations que nous avons à ce grand Sauveur : car elles sont infinies. Mais prenons garde au moins à régler nôtre vie sur sa conduite ; car il est nôtre chef & nôtre modele : le patron que Dieu nous a donné afin que nous suivions ses traces. Car s'il nous a predestinez, & nous a élus en JESUS-CHRIST, c'est afin que nous soyons rendus conformes à l'image de son Fils, & qu'il soit le premier né entre plusieurs freres. Celui qui est adopté en J. C. doit être nécessairement une nouvelle creature. En changeant de nom & de livrées, il doit en même tems changer d'inclinations & de sentimens. En entrant dans la famille du Pere celeste, il ne peut se dispenser de revêtir la justice, la sainteté, la charité, & toutes les autres vertus que l'on a vu reluire en nôtre Sauveur. C'est en cela proprement que consiste son image, elle est créé, comme dit nôtre Apôtre, en justice & vraye sainteté. C'est là précisément le caractère du Chretien, c'est la vraye forme des enfans de Dieu, c'est la production du Saint Esprit, & *celui qui Rom. 8. n'a point l'Esprit de Dieu, celui-là n'est point à lui.* Il faut renoncer à l'impieté & au vice,

& reformer entièrement vôtre vie , si vous voulez que Dieu vous avouë pour ses enfans, & que le Seigneur vous reconnoisse pour ses freres. Cette qualité vous oblige à toute sorte de vertus. Elle demande de vous premierement un esprit disposé à vivre dans une parfaite union, & dans une charité sincere avec tous vos Freres: J. C. nous ayant déclaré que bienheureux sont ceux qui aiment la paix, qu'ils seront apellez enfans de Dieu. Elle nous porte à aimer nos ennemis, & à faire du bien même à ceux qui nous haïssent le plus: benissez ceux qui vous maudissent, dit le Sauveur, priez pour ceux qui vous courent sus, afin que vous soyez enfans de vôtre Pere qui est aux cieux. Elle vous rend debonnaires & humbles de cœur: car le Seigneur appelle les enfans de Dieu, *les benits de son Pere*. Elle vous fait suporter patiemment les afflictions; car l'Ecriture nous enseigne que Dieu châtie tout enfant qu'il aime. Enfin elle met la paix dans vos ames. Car que vous pourra-t-il arriver qui soit capable de troubler vôtre repos, si vous regardez Dieu comme vôtre pere, & si vous avez une confiance pleine & entiere en sa bonté paternelle? Vous que le sentiment de vos pechez épouvante, & qui tremblez à la vuë de vos crimes, pensez que vous êtes enfans de Dieu, & vous trouverez dans cette penséc sujet de consolation & de joye; car vous vous souviendrez de ces paroles de Dieu qu'il

qu'il prononce par la bouche de son Prophete : Je leur pardonnerai ainsi que cha-^{Mal. 2}
cun pardonne à son fils ; & de ces autres de ^{17.}
de David. De telle compassion qu'un pere ^{Pf. 103.}
est ému envers ses enfans, de telle compas-
sion est ému l'Eternel envers les siens. Vous
qui vous voyez reduits dans la pauvreté, &
qui traînez une vie miserable dans l'incom-
modité & la disette, souvenez-vous que vous
êtes enfans de Dieu, & vous ne perdrez ja-
mais esperance. Car vous penserez que si
les hommes qui sont mauvais, savent donner
à leurs enfans les choses dont ils ont besoin,
à plus forte raison vôtre Pere qui est aux
cieux, & qui a soin des corbeaux, ne vous
abandonnera jamais tout-à-fait. Vous qui
pleurez vos parens que la mort vous a arra-
chez, & qui gemissez sur le tombeau de vos
peres, orphelins & sans support dans le
monde, ô ne perdez pas courage ; vous avez
un autre Pere dans les cieux incomparable-
ment meilleur que ce'ui que vous regrettez ;
il connoît vos necessitez, & il est puissant
pour y pourvoir ; il vous chérit tendrement
comme la prunelle de son œil ; & c'est lui
qui proteste que quand le pere oublierait son
enfant, & la mere le fruit de son ventre, si est-
ce qu'il ne vous oublierait jamais. Quoi
qui m'arrive, dit le Chretien, puis que je
suis enfant de Dieu je n'ai rien à craindre.
Car si Dieu est pour moi, qui est-ce qui se-
ra contre moi : lui qui n'a point épargné son
pro-

propre Fils , mais l'a livré à la mort pour moi , ne m'élargira-t-il point toutes choses avec lui ? Que les hommes viennent m'attaquer , les Anges s'armeront pour me défendre : que les tempêtes s'élèvent pour m'abîmer, Dieu tancera la mer & les vens : qu'on me jette dans la fournaise , Dieu y descendra avec moi pour retenir l'ardeur des flâmes : que le monde me ravisse mes biens & mes terres , il ne sauroit jamais m'enlever mon heritage dans le ciel ; & quoi qu'il en soit je serai un jour heureux malgré mes ennemis, & toute la rage des Demons : & après avoir un peu souffert en la compagnie de nôtre Frere aîné qui a passé par de plus rudes épreuves , & qui a été consacré par les dernieres afflictions , jeregnerai & triompherai éternellement avec lui dans son Paradis. Dieu nous en fasse la grace. A lui Pere , Fils & Saint Esprit , un seul Dieu benit éternellement, soit honneur & gloire à jamais. AMEN.